



REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise, avec le concours de la revue GAZOLINE, un rallye en véhicules anciens de plus de 25 ans dénommé : **2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE**.

2. DATE

Ce Rallye Adriatica Gazoline aura lieu :

■ du **11 au 24 octobre 2008**.

LE DÉPART ET L'ARRIVÉE SE FERONT À AIX-LES-BAINS (73) mais l'étape de retour PARME/AIX-LES-BAINS est optionnelle.

3. CIRCUIT

Il est ouvert à toute voiture de plus de 25 ans révolus et conformes à leur état d'origine. Il se déroulera sur des routes goudronnées ne présentant pas de difficultés. Il empruntera des autoroutes sur le parcours entre Aix-les-Bains et Trieste, et en Croatie et au Monténégro, des voies officielles et cartographiées.

Plusieurs pays seront traversés, parfois très brièvement : Italie, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Montenegro et une traversée par bateau permettra de rallier Ancône, en Italie, via Split, en Croatie.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend les hébergements en hôtels Grand Confort (**, ***, **** ou ***** suivant les étapes), les petits-déjeuners et les repas du soir à partir d'Aix-les-Bains et jusqu'à Parme (l'étape Parme/Aix-les-Bains est optionnelle et fait partie d'un additif au contrat), le transfert des véhicules et passagers sur l'île de Hvar et sur la traversée Split-Ancône (celle-ci se fera de nuit, en cabine et le repas du soir est inclus dans le droit d'engagement, le petit-déjeuner restant à la charge des participants, faute d'une structure adaptée). Les boissons ne sont pas comprises dans le droit d'engagement.

5. DEROULEMENT DU RALLYE

Le **2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement.

Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays.

Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou villages, particulièrement la nuit.

6. VEHICULES ADMIS

Le **2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE** est ouvert

aux voitures âgées de plus de 25 ans (fabriquées antérieurement à 1983).

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision ou de suggérer un changement de circuit si le véhicule ne paraît pas adapté.

7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au Code de la route. Les concurrents devront présenter un contrôle technique volontaire de moins d'un an. Un accord de partenariat a été conclu avec le réseau AUTOSUR CLASSIC pour réaliser ces contrôles. **L'obtention de ce contrôle technique est obligatoire pour valider définitivement votre inscription.** Une liste des centres partenaires vous sera communiquée ultérieurement.

En dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire.

8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Certificat médical effectué chez son médecin traitant.
 - Carnet de vaccination et carte de groupe sanguin (vaccinations universelles : tétanos, polio).
 - Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date du retour.
 - Permis de conduire. Permis international suggéré.
- Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :
- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.
 - Carte verte et attestation d'assurance.
 - Certificat de contrôle technique.
 - Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de :

- 1 triangle de pré-signalisation.

- 1 gilet de sécurité.
- 1 trousse de premiers secours.

11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé du minimum survie ci-après :

- 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du rallye).
- 1 carte générale de l'Italie (Michelin 735), de la Croatie-Montenegro (Michelin 736).
- 1 couverture de survie par personne.
- 1 ration de survie par personne.
- Crème solaire...

12. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance annulation-rapatriement auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 2,2 % du prix total de l'inscription. Les conditions générales sont jointes en annexe.

13. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance «mécanique» de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant. En cas d'immobilisation sur les territoires italien, croate et monténégrin, l'organisation prend en charge le rapatriement du véhicule au plus jusqu'à Aix-les-Bains, ceci dans un délai maximum d'un mois après la fin du rallye (l'organisation s'efforcera cependant de rapatrier tous les véhicules en même temps que le rallye). Un ou plusieurs véhicules de l'organisation assureront la fermeture de chaque étape. Le transport de pièces détachées (en cantine) peut être assuré par l'organisation, pas celui des roues de secours.

14. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au **2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE** doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

- La cotisation 2008 est fixée à 30 €
 - Engagement par participant = 1.300 €
 - Voiture = 100 €
 - Assurance annulation-rapatriement = 2,2 %.
- Exemple d'un équipage voiture avec deux personnes :
- Cotisation : 2 x 30 = 60 €
 - Participants : 2 x 1.300 = 2.600 €
 - Véhicule : 1 x 100 = 100 €
 - Assurance annulation-rapatriement : 2.700 x 2,2 % = 59,40 €
 - TOTAL = 2.819,40 €

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du

1^{er} février et seront closes le 30 juin 2008. **Un seul règlement par équipage sera accepté.**

■ Premier acompte à l'inscription : 450 € par personne, cotisation et assurance annulation-rapatriement comprises.

■ Deuxième acompte à verser au 1/06/2008 : 450 € par personne.

■ Solde du compte à verser au 1/09/2008.

Remises sur le prix participant

■ Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.

■ Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10 %.

Majoration

L'inscription comprend à partir d'Aix-les-Bains :

■ Nourriture matin et soir.

■ Hébergements.

■ Assistance véhicule.

■ Assurance Responsabilité Civile organisateur.

■ Assurance annulation-rapatriement.

■ Traversées bateaux et repas sur le bateau du retour.

■ Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

L'inscription ne comprend pas :

■ Le passeport.

■ Le carburant du véhicule et péages.

■ L'entretien du véhicule.

■ L'assurance du véhicule.

■ Les boissons et téléphone.

■ Les repas du midi.

15. ANNULATION

En cas d'annulation d'un participant :

■ avant le 1^{er} juin 2008 remboursement intégral des acomptes.

■ après le 1^{er} juin 2008 et avant le 1^{er} septembre 2008 remboursement des acomptes : - 50 %.

■ après le 1^{er} septembre 2008, les conditions d'annulation seront celles définies par le contrat d'assurance-rapatriement que vous avez souscrit (voir annexe).

Dès le départ du 2^e **RALLYE ADRIATICA GAZOLINE**, aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'abandon.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure.

La cotisation de 30 € reste acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

16. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92,

l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la **Société MMA** sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation.

Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance.

Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

17. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du 2^e **RALLYE ADRIATICA GAZOLINE** et à ses organisateurs.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

18. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

19. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye.

Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance.

20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés sera limité à 50 véhicules maximum. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'Association Savane Aventure.

21. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du Comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie, ... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant. L'organisation rappelle que les participants doivent se conformer aux règles de circulation et, en particulier, à la réglementation sur la consommation d'alcool. Il pourra être procédé à des contrôles inopinés d'alcoolémie, les participants dont le taux sera supérieur à la norme devant alors laisser leur volant.

22. AGREMENT

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale 2006, l'association SAVANE AVENTURE a obtenu un agrément auprès de la Préfecture de Seine-Maritime sous le numéro AG n°076060003 en qualité d'organisateur de voyage selon les articles 36 à 43 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 et en application de l'article 9b de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992. Cet agrément constitue des garanties pour les participants. Il impose à l'association de justifier :
- des aptitudes et expériences professionnelles, assurées par un «garant» nommé désigné auprès des autorités ;
- une garantie financière financée par cautionnement bancaire.

23. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE

15 rue Picot

76530 GRAND-COURONNE

T. 00.33.(0)953.079.856 ou

00.33(0)6.81.10.79.49

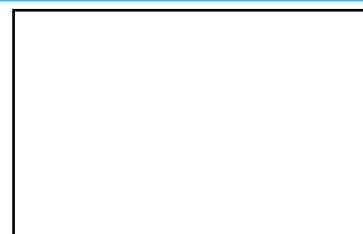
<http://africa.gazoline.net>

daniel.nollan@free.fr



2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE 2008

FICHE D'INSCRIPTION



VEHICULE

Marque	Dénomination	Année 1 ^{ère} mise en circ
Immatriculation	Carrosserie	Puissance Vitesse maxi

OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre la photocopie de la CARTE GRISE, une PHOTO DU VÉHICULE avec nom du pilote au dos ET les PHOTOS D'IDENTITÉ DE TOUS LES OCCUPANTS DU VÉHICULE avec nom des personnes au dos.

PARTICIPANTS

	PILOTE	COEQUIPIER 1	COEQUIPIER 2	COEQUIPIER 3
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Pays				
Téléphone domicile				
Téléphone bureau				
Portable utilisé sur le rallye				
E-mail				
N° Passeport				
Date de validité Passeport				
Lieu d'obtention Passeport				
N° Permis Conduire				
Date d'obtention Permis Conduire				
Lieu d'obtention Permis Conduire				
Groupe sanguin				
Personnes à prévenir en cas d'urgence				
	Tél.	Tél.	Tél.	Tél.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du 1^{er} RALLYE ADRIATICA GAZOLINE. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers.



2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE 2008

CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Règlements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	€	3	€
		2	€		

TARIFS

VEHICULE 100 €

PARTICIPANTS

- Par personne 1.300 €
- de 16 à 25 ans (-10 %) 1.170 €
- -16 ans (-50 %) 650 €

Majoration de 10 % sur le total participant si inscription après le 1^{er} juin 2008.

DATES DE REGLEMENT

- Pré-inscription... 450 € par personne, cotisation comprise
- Acompte avant le 1/06/2008 450 € par personne
- Solde avant le 1/09/2008

REGLEMENT

COÛT TOTAL

PILOTE	€
COEQUIPIER 1	€
COEQUIPIER 2	€
COEQUIPIER 3	€
Majoration 10 % si inscription après le 01/06/2008	€
COÛT VEHICULE	100 €
TOTAL	€
Assurance annulation-rapatriement : TOTAL x 2,2 %	€
Cotisation association 30 € x nombre de personnes	€
COÛT TOTAL	€

ECHEANCIER

1. PRE-INSCRIPTION 450 € * par personne	€
2. Acompte de 450 € par personne avant 1/06/2008	€
3. Solde de votre compte avant 1/09/2008**	€

* Cotisation à l'Association SAVANE AVENTURE comprises.

** Assurance annulation-rapatriement comprise.

Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à chaque acompte est à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

Vous trouverez plus de renseignements sur notre site internet : <http://www.africa.gazoline.net>



2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE 2008

CALCULEZ VOS OPTIONS

Cadre réservé à l'organisation

RETOUR PARME/AIX-LES-BAINS

Le retour vers Aix-les-Bains est optionnel. Vous pouvez, en effet, décider de nous quitter à partir de Parme pour rentrer plus directement chez vous. Si vous souhaitez rester avec nous et dormir à Aix-les-Bains, vous devrez rajouter une participation de 65 €/personne. Elle comprend le repas du soir, l'hébergement et le petit-déjeuner.

TRANSPORT D'UNE CANTINE

Il est possible de nous confier une cantine remplie EXCLUSIVEMENT de pièces. Nous les transporterons pour vous, dans nos camions d'assistance. Nous vous demandons une participation financière de 30 €. Merci de respecter IMPERATIVEMENT les dimensions normalisées de cette cantine : L 80 x l 45 x h 33 cm.

REGLEMENT DES OPTIONS

Le règlement de ces deux options est à JOINDRE, PAR CHEQUE SEPRE, à cette feuille mais le chèque ne sera encaissé qu'au moment du solde de votre compte, soit au plus tôt le 1^{er} septembre 2008.

1.ETAPE PARME/AIX-LES-BAINS 65 € par personne	€
2.CANTINE 30 € (une cantine par équipage)	€
TOTAL	€

Ne rajoutez pas cette somme à l'acompte que vous allez verser. Etablissez un paiement séparé, par chèque (un unique chèque pour l'équipage). Celui-ci ne sera encaissé, au plus tôt, que le 1^{er} septembre 2008, au moment du solde du compte.

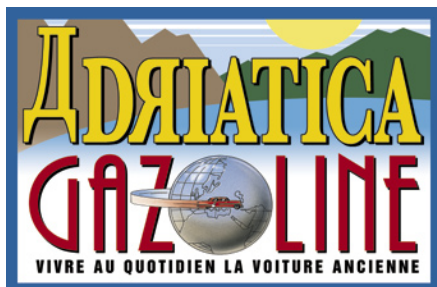
A libeller à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et à envoyer à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

Vous trouverez plus de renseignements sur notre site internet : <http://www.africa.gazoline.net>

LE PARCOURS

2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE 2008





2^e RALLYE ADRIATICA GAZOLINE 2008

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION

Cadre réservé à l'organisation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

- FICHE D'INSCRIPTION
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE
- 1 PHOTO DU VEHICULE
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT
- CHEQUE D'ACOMPTE (450 EUROS PAR PERSONNE, COTISATION INCLUSE)
- FICHE D'OPTION AIX-LES-BAINS/CANTINE
- CHEQUE POUR LA OU LES OPTIONS CHOISIES

LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDE S'IL MANQUE UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSUS.
VOTRE INSCRIPTION NE SERA REPUTEE DEFINITIVE QU'APRÈS LA PRÉSENTATION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE EFFECTUÉ DANS L'UN
DES CENTRES AUTOSUR PARTENAIRES DONT VOUS RECEVREZ LA LISTE UNE FOIS VOTRE ENGAGEMENT VALIDÉ.